

(N<sup>o</sup> 53.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 MARS 1863.

### Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant les traitements de la magistrature militaire.

(Voir les N<sup>os</sup> 15, 36 et 55 de la Chambre des Représentants, et le N<sup>o</sup> 24 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DELLAFAILLE, FORGEUR, le Comte DE ROBIANO,  
PIRMEZ, et LONHIENNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis à vos délibérations concerne les traitements de la magistrature militaire.

Depuis longtemps la nécessité d'augmenter les traitements de la magistrature avait été reconnue.

Déjà un Projet de Loi, élevant d'une manière notable les traitements de l'ordre judiciaire, vous a été présenté, et son adoption ne paraît pas douteuse.

Les motifs qui militent en faveur de ce dernier projet et qui ont été suffisamment développés, se reproduisent en faveur de celui qui fait l'objet du présent rapport.

Votre Commission de la Justice, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Vice-Président,*  
Baron DELLAFAILLE.

*Le Rapporteur,*  
LONHIENNE.